

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

L' an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 26 janvier 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, M. Thomas PARDOUX, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Assunta MESMIN donne procuration à Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Marie SANCHO, Mme Chloé DUCHAUSSOY donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Lucile GASBER-AAD donne procuration à M. Jean DUPLEX, Mme Dominique BLANCHET donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE

ÉTAIT ABSENT :

M. Luai JAFF

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : **21 FEV. 2023**

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230216-2023-002-AI
Date de télétransmission : 20/02/2023
Date de réception préfecture : 20/02/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 16 février 2023

DÉLIBÉRATION : Environnement et cadre de vie - Déplacement des réseaux de communications électroniques

N°2023/002

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 7 février 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 8 février 2023,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention de déplacement des réseaux de communications électroniques avec l'opérateur ORANGE pour les réseaux situés au 32 rue des Bruyères,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Approuve, dans les termes ci-annexés, la convention et son annexe relative au déplacement des réseaux de communications électroniques, passée avec l'Opérateur ORANGE, sis 111 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy les Moulineaux.

ARTICLE 2.

Autorise le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : **21 FEV. 2023**

ARTICLE 3.

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget communal selon la nomenclature budgétaire en vigueur.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :